

LE TEMPS

Gouvernance Mardi 28 janvier 2014

Un administrateur de PME romande gagne 300 francs de l'heure

Par Marie-Laure Chapatte

Selon une enquête commanditée par le Swiss Board Institute, en Suisse romande, la moitié des administrateurs gagnent moins de 24 600 francs par mandat, l'autre moitié plus. Le rapport montre aussi une tendance à la professionnalisation de la fonction, qui devient un métier à part entière, où le risque «se matérialise», selon l'auteur

Quel est le profil type d'un administrateur d'une PME romande non cotée? A défaut de pouvoir dresser ce portrait-robot, on sait désormais combien il gagne. La rémunération individuelle par mandat s'élève en moyenne à 42 710 francs. Voilà ce qu'il ressort d'une enquête commanditée par le Swiss Board Institute (SBI), qui sera présentée en détail jeudi lors de la troisième édition de la Journée du conseil d'administration à l'IMD à Lausanne, dont Le Temps publie les résultats.

Les 275 réponses dépouillées par l'Université de Genève montrent que la moitié des administrateurs gagnent moins de 24 600 francs (médiane) par mandat par an, et l'autre moitié davantage. Tous mandats cumulés, la rémunération moyenne s'établit à 91 810 francs par année, pour une médiane à 27 000 francs. Ainsi, quelques rémunérations «hors norme» expliquent les valeurs moyennes hautes et pourraient également justifier en partie l'écart avec la dernière étude du genre, menée par le groupe fiduciaire BDO en 2011, où la rémunération moyenne d'un administrateur s'élevait à 25 500 francs.

Interpellé au sujet de cette nouvelle enquête, Dominique Freymond, administrateur indépendant, à La Poste notamment (où il perçoit en tout 85 000 francs), estime que «ces niveaux de rémunération semblent plutôt correspondre à des entreprises d'une certaine taille ou cotées». D'après son expérience, pour les PME, les rémunérations d'un mandat tournent autour des 10 000 à 15 000 francs.

Avocat chez Lalive à Genève et auteur du rapport de l'enquête du SBI, Vincent Tattini note effectivement une surreprésentation des sociétés d'une certaine taille et actives dans les secteurs financiers et des assurances, ainsi qu'un plus haut taux de réponses en provenance de Vaud et Genève, comparativement aux autres cantons romands. «Selon les données collectées pendant l'enquête, la rémunération à l'heure majoritaire s'élève à 300 francs, alors que, pour d'autres services, les tarifs sont souvent plus onéreux», souligne-t-il. Très peu d'administrateurs ne perçoivent rien (5,6%), la part qui obtient des avantages en nature «est marginale» (4,6%), selon le document.

Soulignons que le salaire variable reste encore peu répandu puisqu'il concerne seulement un cinquième des administrateurs. Si la rémunération flexible dépend généralement du temps consacré au mandat et (partiellement) de la taille de la société, elle n'est en revanche pas corrélée à l'ancienneté du mandat. Ainsi, si les nouveaux membres sont mieux rétribués, «c'est clairement le signe que les conseils se professionnalisent, se félicite Vincent Tattini. D'ailleurs, on relève que le cumul des mandats est de plus en plus fréquent, preuve qu'être administrateur devient un métier à part entière. Le système quitte progressivement celui de l'ami ou du cousin qui venait systématiquement consolider la voix du chef d'entreprise.»

Cette professionnalisation passe aussi par la mise sur pied de formations. Si le SBI lancera vraisemblablement son propre cursus – l'information est confirmée par Tibère Adler, président du SBI, qui ne souhaite pas en dévoiler davantage pour l'heure –, l'Académie des administrateurs de sociétés (Acad), née à fin 2010 en collaboration avec le CRPM à Lausanne, a vécu la semaine dernière sa douzième session. «Le succès ne se dément pas, avec une vingtaine de participants à chaque cours», se réjouit Dominique Freymond, responsable de l'Acad. Au mois de septembre, cette dernière sera réservée aux femmes, qui s'unissent pour mieux faire valoir leurs atouts (lire complément).

Se former devient également nécessaire car le risque de poursuites civiles s'est accru, comme en sont parfaitement conscients les cinq administrateurs dont nous avons recueilli le témoignage. Un seul n'est pas au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile, par exemple. Pourtant, la Suisse romande n'a pas encore vécu de cas médiatisé. D'ailleurs, les données statistiques sur les poursuites sont plutôt lacunaires, déplacent les responsables du SBI. Selon des chiffres de fin 2011, les affaires traitées par les assurances naviguaient entre 200 et 400 par an et une vingtaine de cas auraient fait l'objet de poursuites judiciaires, dont trois jusqu'au Tribunal fédéral. «Ce risque va pourtant croissant et se matérialise très clairement aujourd'hui, prévient toutefois l'avocat genevois. La faute de gestion peut arriver, c'est pourquoi je conseille le recours à ces assurances.»

«Les cas où les administrateurs doivent payer a posteriori parce qu'une entreprise, partie en faillite, n'a pas versé les cotisations AVS de ses employés, sont plus fréquents qu'on ne le croit, ajoute Dominique Freymond. Et les sommes dues, même pour une petite société, peuvent vite se compter en dizaines, voire en centaines de milliers de francs. En ce qui me concerne, lorsque j'ai un doute, je demande à une fiduciaire de bien vouloir contrôler que toutes les charges ont bel et bien été payées.»

Pour une société qui veut accroître les compétences de son «board», le coût peut s'avérer un frein. Surtout chez les start-up. «Pourtant, s'offrir un administrateur indépendant, c'est prendre un fou du roi, qui pose les questions qui dérangent, mais qui évite aussi des déconvenues par la suite», estime Virginie Carniel. Spécialiste de la bonne gouvernance, la présidente du Service cantonal neuchâtelois des automobiles et de la navigation prône une plus grande professionnalisation encore, y compris dans les jeunes pousses. «Souvent, les entrepreneurs prennent un avocat, une fiduciaire, mais négligent l'administrateur indépendant, car il n'est pas «productif». Je les encourage vivement à investir dans cette direction...»

Et quand les divergences de vues deviennent incompatibles, c'est alors la séparation et le remaniement du conseil. C'est ce qu'a vécu ces dernières semaines l'entreprise Geroco, une start-up de Martigny (VS) qui propose des prises intelligentes et une plateforme web de gestion de la consommation énergétique. «C'est une passe difficile, avec de gros contrats qui nous ont échappé, et c'est vrai que nous n'étions plus en accord, confirme Vincent Balegno, qui a repris la présidence de la société. Nous avons défini une nouvelle stratégie dirigée vers les entreprises alors que nous visions, auparavant, les distributeurs d'énergie.» Le camp des «sortants» privilégiait l'abandon de l'activité commerciale et la vente de la technologie. Ex-administratrice de la start-up valaisanne, Virginie Carniel ne souhaite pas s'exprimer sur cette divergence de vues ni sur la marche des affaires de la société. «La confidentialité, c'est le premier devoir de l'administrateur, rappelle-t-elle. En cas de différend, c'est beaucoup plus facile de prendre position lorsqu'on est indépendant.»

Des embûches, mais aussi des bénéfices, puisque 84% des administrateurs qui ont répondu à l'enquête SBI – dont la moitié était également actionnaire (généralement minoritaire) dans l'entreprise où ils siégeaient – se sont dits satisfaits du niveau de leur rémunération.

